



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs ,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches-du-Rhône

FORCE OUVRIERE



30 mars 2025

AESH Temps méridien (cantine)

Assemblée spéciale AESH-Enseignants
mercredi 23 avril de 9h30 à 12h30
à l'UD FO 13 à Marseille

[\[plan MAPS\]](#)

Depuis le mois de janvier, le SNUDI FO 13 a accompagné les AESH s'occupant d'élèves sur temps méridien pour défendre les revendications :

- **Aucune perte de revenus avec la mise en œuvre de la loi Vial**
- **Défense des conditions de travail des personnels AESH et des enseignants**
- **Défense des conditions de scolarité des enfants en situation de handicap.**

Le renouvellement des contrats mairies, notamment sur Marseille, a permis de ne pas subir de perte de salaire jusqu'au 4 juillet. La situation à la rentrée prochaine reste incertaine, d'autant que depuis la publication du décret précisant l'autorité hiérarchique des AESH durant la pause méridienne en février, la DSDEN 13 souhaite rapidement mettre en place la loi VIAL.

L'audience obtenue par le SNUDI FO 13, le mardi 18 mars, a permis d'obtenir des informations sur son application dans le département après les congés de printemps.

[\[Lire le compte rendu de l'audience du 18 mars avec la DSDEN\]](#)

[\[Lire le compte rendu de l'audience du 3 février avec la DSDEN\]](#)

L'avance sur emploi demandée par la DSDEN 13 de 70 Equivalents Temps Plein ne correspond pas aux besoins !

La DSDEN 13 a demandé, dès maintenant, une « avance sur emploi », sur les recrutements prévus pour septembre 2025 (2000 AESH sur le plan national), soit **70 ETP** (Equivalent Temps Plein de 35H/ semaine), ce qui correspond à **2450 heures par semaine.**

A noter qu'au 18 mars, cette demande n'avait pas encore été acceptée par le ministère !

Par ailleurs si nous comparons : à ce jour sur Marseille 400 AESH sont employés sur la pause méridienne (effectuant 8 heures sur 4 jour), soit 3200 heures par semaine.

Ces 70 ETP donnés uniquement sur le temps d'accompagnement cantine, seraient déjà insuffisants pour ce temps , et rien ne serait octroyer pour pallier les déficits des PIALs à la rentrée 2025 !

Une situation inacceptable alors que les besoins d'accompagnement sont exponentiels dans notre département, qu'ils s'accroissent d'année en année, que les situations de souffrance au travail des personnels explosent, en témoignent le nombre croissant de fiches Santé, Sécurité au Travail qui ont pour origine des problèmes liés à l'inclusion systématique.

Pour rappel, en 2022 et 2023, il y a eu 4000 ETP, en 2024 3000...

Force est de constater que les 70 ETP pour le 13, les 2000 ETP pour le national ne permettront pas de couvrir toutes les notifications, tous les accompagnements temps méridiens à hauteur des besoins des enfants en situation de handicap et accroîtra la mutualisation dans le cadre des PIAL !

AESH-ENSEIGNANTS TOUS CONCERNES !

Aujourd'hui, sans recrutement supplémentaire, la mise en œuvre de la loi VIAL se fait :

- au détriment des AESH (plus de mutualisation, moins d'heures d'accompagnement, perte de revenus),
- au détriment des enfants (moins de temps cantine, moins de temps classe),
- au détriment des enseignants (moins de temps classe),
- au détriment des parents qui devront quitter leur travail !

La question se pose d'une action commune AESH-enseignants- syndicats pour demander le recrutement d'AESH à hauteur des besoins des enfants.

**Participez à l'assemblée du 23 avril 9H30
UD FO 13 (métro Noailles)**

Envoyez vos délégués d'école AESH/PE, faites signer la pétition ! [\[téléchargez la pétition\]](#)

Cette situation renforce la revendication que le SNUDI-FO défend depuis des années :

« Un temps plein fixé à 24 heures hebdomadaires d'accompagnement ».

Pour le SNUDI-FO 13, la seule véritable reconnaissance du métier d'AESH, de ses qualifications et de la pénibilité du travail est la création d'un corps spécifique de la Fonction publique.

"Un vrai statut, un vrai salaire et un recrutement correspondant aux besoins" !



C'est le bon moment pour adhérer au SNUDI FO 13

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

Vous avez la possibilité de demander une reconduction automatique de votre adhésion (cocher le dossier dans le formulaire).

RAPPEL : Vous recevez votre reçu fiscal en janvier 2026 et vous pouvez déduire 66% de votre cotisation dans votre déclaration d'impôt 2026 (revenus les revenus 2025)

[\[Téléchargez le bulletin 2025\]](#)



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

